



POITIERS 2018

Samedi 20 et Dimanche 21 octobre

Quelques cages gratuites en quantité limitée seront mises à la disposition des exposants en libre service sans réservation préalable - Important : les chiens de meute seront logés dans les cages habituelles.
Locaux chauffés - Bars-Restaurant dans l'enceinte de l'exposition



Exposition : Parc des Expositions - Rue Salvador Allende (GPS : 46.58117 - 0.37413)

C.A.C.S. - C.A.C.I.B.
de la SCC de la FCI

Engagements possibles sur internet :
<http://www.cedia.fr> - paiement sécurisé
L'Association Canine demande 1 € supplémentaire au 1^{er} chien pour les frais administratifs

Entrée des chiens à partir de 8h00 - jugements à partir de 9h15

Suivant les règlements de la F.C.I. les vainqueurs des 10 Groupes participeront à la désignation des 3 meilleurs chiens de l'exposition

JURY PRESENTI

Modifiable en fonction des engagements et d'indisponibilités de dernière minute.
Jugements et confirmations toutes races (sauf modifications ultérieures)

Samedi 20 Octobre 2018

Groupe 1 :

Spéciale Shetland,
Collie Poil long et poil court, Bobtail, Welsh Corgi Cardigan et Pembroke M. Dan Chagnard
Berger des Pyrénées, Berger Catalan, Berger de Brie,
Berger de Beauce, Berger de Picardie M. A. Pecoult
Bergers Australiens M. G. Schäffer (D)
Spéciale Bergers Belges, Schipperke Dr. G. Schaffner
Spéciale C.B.E.I. : Berger Bergamasque, de Maremme et des Abruzzes,
chien Loup Tchèque, Nizinny, Mudi, Puli, Pumi, Russie Méridionale,
Komondor, Kuvasz, Podhale, etc. M. B. Chapiro
Bergers Allemands, Bergers Hollandais, Saarloos, schapendoes,
autres races du Groupe 1 M. C. Karcher

Groupe 3 :

Fox Terriers Poil Lisse et Poil Dur, Staffordshire Américain M. J.L. Escoffier
Cairn Terrier, Dandie Dinmond Terrier, Skye Terrier, Scottish Terrier,
West Highland White Terrier, Airedale Terrier, Border Terrier,
Révérend et Jack Russell Terriers, Silky Terrier M. N. Deschuymer (B)
Spéciale Bull Terrier et miniature, Staffordshire Bull Terrier Mme A. Marcillaud
Spéciale Yorkshire Terrier et autres races du Groupe 3 M. M. Gauvrit

Groupe 4 :

Teckels Mme Z. Davidovska (Bul)

Groupe 6 :

Basset Hound, Ariégeois, Dalmatien, Basset Bleu de Gascogne,
Grand Bleu de Gascogne, Petit Bleu de Gascogne, Rhodesian Ridgeback Mme S. Roser
Spéciale Saint Hubert, Basset Artésien Normand, Basset Fauve de Bretagne,
Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Briquet Griffon Vendéen, Griffon Nivernais,
Poitevin, Porcelaine, Billy, Gascon Saintongeois, autres races du Groupe 6 M. J-P. Boitard

Groupe 7 :

Spéciale Griffons Korthals, Spéciale Braques Hongrois Poil Dur et Poil Court,
Braque de Weimar, Setter Anglais, Setter Irlandais, Spinone M. L. Blemus
Spéciale Epagneul Breton, Spéciale Epagneuls de Munster et Langhaar,
Setter Gordon, Braques Français, Braque Italien, Epagneul Bleu de Picardie,
Epagneul de Pont Audemer, Epagneul Picard, Pointer, Braque Allemand,
Drahthaar et autres races du Groupe 7 M. P. Dubroca

Groupe 8 :

Labradors et Retrievers Mme N. Davidovska (Bul)
Clumber, Cockers Anglais et Américains, Springer, Spaniels,
Chiens d'Eau et autres races du Groupe 8 Mme S. Desserne

Races non reconnues par la F.C.I. :

Bergers Américains Miniatures Mme S. Roser

Régionale d'élevage du C.A.M.I.L.A : M. B Thévenon

VENDREDI 19 OCTOBRE 2018
Séance de confirmations de 14h30 à 17h

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

1^{re} clôture (avant majoration des tarifs) :
22 Septembre 2018
Date limite des engagements :
6 octobre 2018 (date de réception)

Dimanche 21 Octobre 2018

Groupe 1 :

Spéciale CAMILA : Serra de Aires, Chien de Berger de Majorque M. B. Chapiro

Groupe 2 :

Spéciale Dogue Allemand, Spéciale CAMILA : Filas de St Miguel et Brasileiro,
Broholmer, Cimarron, Dogue des Canaries, Tosa Inu, Castro Laboreiro, Estrela,
Mâtin Espagnol, Dogue Majorquin, Rafeiro,
Mâtins de Naples, Dogues de Bordeaux Mme S. Tompousky
Spéciale Cane Corso, Dogue du Tibet, Saint Bernard M. D. Basset
Spéciale C.B.E.I. : Asie Centrale, Bergers du Caucase,
Bosnie-Herzégovine et Croatie, Karst, Charplanina M. B. Chapiro
Bouvier Suisses, Rottweiler, Dogue Argentin M. D. Furlani (CH)
Schnauzer, Affenpinscher et Pinscher, Mastiff, Bullmastiff Mme A-M. Class
Bulldog Anglais Mr. S. Davison (UK)
Berger d'Anatolie, Montagne des Pyrénées, Leonberg,
Mâtin des Pyrénées, Terre neuve, Landseer M. A. Pecoult
Dobermann, Terrier Noir de Russie, Boxer, Dogue de Bordeaux,
Shar Pei et autres races du Groupe 2 M. B. Thévenon

Groupe 5 :

Spéciale Siberian Husky, Malamute de l'Alaska Mme S. Roser
Spéciale Chiens Nordiques et Spitz du Japon Mme N. Davidovska (Bul)
Spéciale Spitz Allemands et Italiens, Spéciale Chow-Chow Mme S. Desserne
Spéciale Akita Américain, Eurasiers et Autres races du Groupe 5 M. J-L. Escoffier

Groupe 9 :

Spéciale Bichons et Petits Chiens Lions, Coton de Tulear M. N. Deschuymer (B)
Spéciale Cavaliers King Charles et King Charles Mme C. Gurtner
Chien Chinois à crête, Chihuahua Poil Long et Poil Court Mme Z. Davidovska (Bul)
Caniches, Carlin, Boston Terrier M. C. Karcher
Bouledogues Français, Terriers Tibétains Mme I. Thévenon-Whir
Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Petit Chien Russe, Lhasa Apso,
Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois
et autres races du Groupe 9 M. C. Sallet

Groupe 10 :

Spéciale Lévrier Afghans, Salukis, Azawakh, Galgo, Sloughi M. B. Piau
Spéciale Whippet, Spéciale Barzoi, Spéciale Magyar Agar,
Greyhound, Irish Wolfhound, Deerhound, Petit Lévrier Italien,
Lévrier Polonais, autres races du Groupe 10 M. G. Schäfer (D)

Races non reconnues par la F.C.I. :

Spéciale CAMILA : Barbado da Terceira, Cao de Gado Transmontano,
Bulldog Continental M. B. Chapiro
Chien particolore à poil frisé M. C. Karcher
Ratier de Prague M. N. Deschuymer (B)
Cursinu M. J-L. Escoffier

Renseignements : ☎ 06 07 05 03 73 - site : www.sc-poitou.fr

Envoi des engagements :
Cédia - Exposition de Poitiers - 31230 COUILLLES
accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (établi à l'ordre de l'A.C.Poitou)
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie.

Tout engagement incomplet sera refusé
N'envoyez pas d'enveloppe timbrée.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Poitiers,
Parc des Expositions, les 20 et 21/10/18

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h15. Les chiens sont convoqués à un horaire précis, il sera donc nécessaire d'être présent dès 8h00. Il est impératif d'être arrivé au sein de l'exposition au minimum 30 min avant l'heure qui sera indiquée sur la carte d'exposant qui sera expédiée après enregistrement de tous les chiens, donc seulement quelques jours avant l'exposition. Ceux qui auront perdu cette carte ou qui ne l'auraient pas reçue devront être présents au plus tard à 9h00. Les catalogues seront distribués à l'entrée, sur présentation de l'accusé de réception. Les numéros d'exposants seront à prendre sur la table des juges avant le début des jugements de chaque race.

LOGEMENT – Quelques cages gratuites en quantité très limitée seront mises à la disposition des exposants en libre service, sans réservation préalable. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens qui auront demandé la confirmation et tous ceux qui auront obtenu des qualificatifs inférieurs à "Excellent" et "Très Prometteur" pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation des justificatifs. Les autres ne pourront pas sortir avant 17h30. Sorties autorisées entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 20 € par chien, récupérable au plus tard à 14h15 sur présentation des chiens.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de tresser la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur – Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTE – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Engagement sur place uniquement). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (engagement sur place uniquement). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – (engagement sur place uniquement). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – (engagement sur place uniquement). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le moment des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine du Poitou et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La 1^{re} clôture est fixée au 22/09/18.

La clôture définitive des engagements est fixée au 6 octobre 2018. Tout engagement parvenant après cette date sera retourné.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas avoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire",
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concurrent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concurrent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St. Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howarth, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 102 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



ASSOCIATION CANINE DU POITOU

(Affiliée à la S.C.C. Reconnue d'utilité publique pour l'amélioration des races de chiens en France)

DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

ROYAL CANIN

Engagement à adresser à :
Cédia
Exposition de Poitiers
31230 COUEILLES

Joindre à vos engagements :

- Le règlement à l'ordre de l'Association Canine du Poitou
- pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité.
- Pour l'engagement en Champion ou Travail joindre copie des justificatifs sans quoi le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

Renseignements :
☎ 06 07 05 03 73
sc-poitou.fr

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 6 OCTOBRE 2018 (date de réception)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Ne rien inscrire

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Puli, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.	Poils (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, St-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque nain Continental, Hongrois, Segugios Italiens, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Épagneul Japonais, Épagneul nain Continental
--	---	--	--	--

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Vétérain <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	
	Meute <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>	Les chiens qui demanderont la confirmation seront également inscrits dans la classe qui correspond à leur âge. La feuille doit être entièrement complétée.		

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

LOT D'AFFIXE ET LOT DE REPRODUCTEUR, PAIRES, COUPLES, ENGAGEMENTS À FAIRE AU SECRÉTARIAT EXCLUSIVEMENT LE JOUR DE L'EXPOSITION
CLASSE NE CONCOURANT PAS : LE CHIEN FIGURANT AU CATALOGUE, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE FEUILLE D'ENGAGEMENT POUR CETTE CLASSE.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est vivement conseillé de faire vacciner les chiens contre la maladie de Carré, parvovirose, et toux de chenil

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Votre règlement (à l'ordre de l'AC Poitou)
- pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger une photocopie du certificat de vaccination antirabique (modèle CERFA) en cours de validité.
- Pour l'engagement en classe Champion ou Travail joindre copie des justificatifs sans quoi le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Les chiens qui auront demandé la confirmation et tous ceux qui auront des qualificatifs inférieurs à "Excellent" et "très prometteur" pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du slip de jugement. Les autres ne pourront pas sortir avant 17h30.
Sortie des chiens autorisée entre 12 h et 14 h après paiement d'une caution de 20 € par chien récupérable au plus tard à 14 h 15.
Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION (SANS CAGE)

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe	Jusqu'au 22/09	du 23/09 au 6/10	Somme versée
Les n° d'exposants sont à demander aux secrétaires des juges.			
1 ^{er} chien, confirmation (catalogue compris)	43 €	49 €	
2 ^e chien	38 €	44 €	
3 ^e chien	33 €	38 €	
4 ^e chien et suivants	25 €	30 €	
Vétérans, Puppies, Babies	25 €	32 €	
ne concourant pas (ni jugés ni confirmés - ne pas oublier de remplir une feuille d'engagement)	20 €	20 €	
Meute de 6 chiens cage comprise, exclusivement pour les meutes	60 €	70 €	
Chien supplémentaire de la meute impérativement compléter une feuille par chien et pour tous les chiens, y compris pour les supplémentaires	15 €	18 €	
Carte accompagnateur Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans	5 €	5 €	
Cotisation Association Canine du Poitou (Facultatif) Elle donne droit à une entrée gratuite et au tarif préférentiel très avantageux réservé aux adhérents	13 €		
Total (chèque global)			

Réduction de 5€ par engagement pour les adhérents de l'AC Poitou

n° de carte obligatoire : _____

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétérain et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

TABLES ET CAGES NE SERONT PAS TOLÉRÉES PRÈS DES RINGS NI DANS DES ALLÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS) : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant le 6/10/18)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION : Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 26/09/15

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 6/10/2018).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte


ROYAL CANIN®

SHOW PERFORMANCE



RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

**Vous élevez des champions,
nous les sublimes.**

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE

est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise : sa formule ciblée permet de maintenir la masse musculaire (associée à un exercice régulier), tout en garantissant une peau et un pelage sains.



MASSE
MUSCULAIRE



©ROYAL CANIN® France SAS 2016. Tous droits réservés. RCS Nîmes 309 824 888. 30470 AUMARQUES, au capital de 917 896 €.



www.royalcanin.fr

0 800 415 161

Service & appel
gratuits